



## Cas special de Transcription de mariage franco algerien

Par **Hassinou**, le **22/04/2016** à **21:34**

Bonjour,

Je suis un citoyen algérien, résidant en Algérie. En mars 2012, j'ai célébré mon mariage en Algérie avec mon épouse qui, à l'époque était résidente en France. Lors de notre mariage elle était de nationalité algérienne. Cependant elle avait déposé en 2011 sa demande de naturalisation soit un an avant notre mariage. En juillet 2012, elle fut convoquée pour l'obtention de son certificat de naturalisation.

Le problème est qu'elle n'a pas mentionné son changement de statut de célibataire à mariée en pensant que cela n'était pas nécessaire étant donné que le mariage fut célébré en Algérie et pas en France.

Je souhaiterais savoir la procédure pour transcrire notre mariage en sachant qu'il n'est pas possible de passer par une procédure classique de transcription ?

J'espère enfin avoir une réponse à mon cas et remercie les membres du forum pour votre assistance.

Par **amajuris**, le **23/04/2016** à **13:58**

bonjour,  
pourquoi ne pouvez-vous pas passer par la procédure classique de transcription ?

votre but est-il d'obtenir la nationalité française comme conjoint de français ?  
Salutations

Par **Hassinou**, le **23/04/2016** à **18:45**

Bonjour amatjuris

Je vous remercie pour l'interet porte a ma question, pour etre claire mon but n'est pas d'obtenir la nationalite francaise mais uniquement transcrire notre mariage ,quand j'ai contacte nantes ils m'ont informer queje ne pouvez pas passer la la procedure de transcription classique car au moment de la naturalisation de mon epouse elle etait deja mariee et il aurait fallu qu'elle le mentionne a ce moment la ,donc ce qu'il faudra faire maintenant c'est apperement un changement de decret de naturalisation en y incluant la mention mariee cependant je n'ai pas eu plus de details et on craint qu'au moment du changement cela creera un probleme pour mon epouse bref je suis dans le flou et completement perdu sans reponse precise

Par **Tisuisse**, le **24/04/2016** à **08:14**

Bonjour,

Vous étiez, dites-vous, résident en Algérie, le mariage s'est aussi déroulé en Algérie. Habitez-vous toujours en Algérie ou est-ce que vous habitez en France ?

Par **Hassinou**, le **24/04/2016** à **09:53**

Oui j'habitais en Algérie le mariage était célébré en Algérie ,j'habite toujours en Algérie mais ma femme réside en France mais on voyage chaque mois soit moi soit elle pour être ensemble

Par **amajuris**, le **24/04/2016** à **10:39**

bonjour,

comme vous vous êtes mariés en mars 2012, votre épouse n'avait pas encore la nationalité française, je ne comprends en quoi la naturalisation survenue en juillet 2012, pourrait interdire la transcription de votre mariage célébré 3 mois avant.

je ne vois pas lien entre les conditions de naturalisation et le mariage.

je conseille à votre épouse de consulter un avocat spécialisé.

salutations